



Honoraires de transaction TTC

Prix de vente	Biens d'habitation Honoraires à la charge de l'acquéreur	Professionnel / Commercial / Industriel à la charge de l'acquéreur
Jusqu'à 49 999 €	3 000 € TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 50 000 à 119 999 €	8 % TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 120 000 à 149 999 €	7 % TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 150 000 à 999 999 €	5 % TTC (4,5% en exclusivité)	10% TTC du montant de la vente HT
Au-delà de 1 000 000 €	4,5% TTC (4% en exclusivité)	10% TTC du montant de la vente HT

Pour les viagers les honoraires sont calculés selon le même barème sur la base estimée du bien

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 Location vide ou meublée	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	5 € TTC / m ² de surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m ² de surface habitable	12 € TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable

Locaux commerciaux / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
	Rédaction de bail réalisée par avocat ou notaire facturée selon barème du prestataire	12 % TTC du loyer triennal HT (commission à charge du repreneur)

Avis de Valeur hors projet de transaction

0,1% du montant de l'estimation maximum (succession, partage, licitation, ISF, etc...) – minimum 90 € - plafonné à 500 €

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Immobilière Récamier 6bis rue de Versailles 78150 LE CHESNAY

Honoraires au 01/04/2017

Immobilière Récamier SASU au capital de 1000 € - APE : 6831Z - SIRET : 814 791 414 00018 - Carte Professionnelle CPI 7801 2015 000 002 841 - Caisse de garantie : Allianz IARD

La délivrance d'une note est obligatoire.